

Image not found or type unknown



## SARL famille et gérance ?

Par **flore62**, le **02/09/2011** à **10:30**

Bonjour,

Est-il possible de créer une SARL de famille avec mon époux qui détiendrait 90% des parts et moi associée gérante avec 10% ?

Si oui, quel sera mon statut ? Gérant minoritaire ?

Merci,

Cordialement,

Par **PascaleS**, le **11/09/2011** à **16:53**

Bonjour,

Même si le gérant ne détient que 10% des parts sociales, il est considéré comme majoritaire parce que ensemble avec son époux les parts sociales de la SARL sont détenues à plus de 50%.

Cordialement,

Pascale

[www.e-statuts.com](http://www.e-statuts.com)